

Produit et portrait

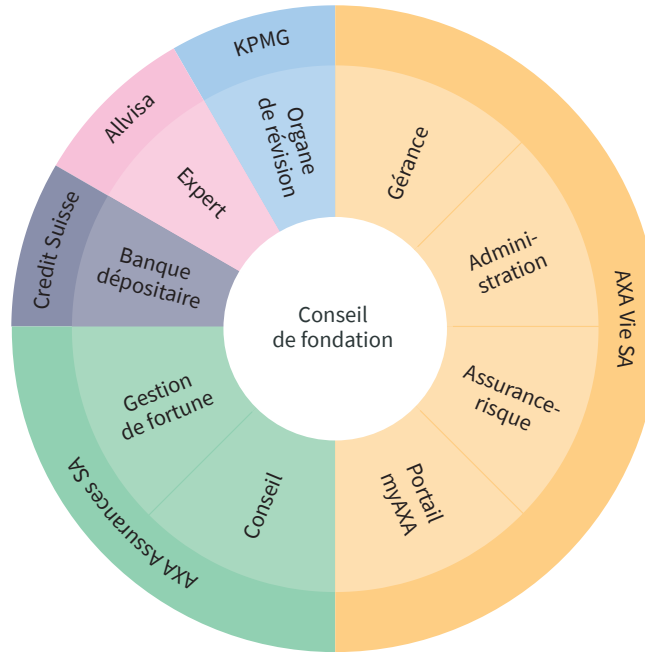
Professional Invest est la solution de prévoyance semi-autonome d'AXA Fondation Prévoyance professionnelle. Du fait de sa grande flexibilité, elle est performante et parfaitement adaptée aux entreprises, qu'il s'agisse de start-up ou de grandes entreprises de renommée internationale.

Chiffres-clés de la Fondation au 31 décembre 2023¹

Taux de couverture	105,2%
Avoirs de vieillesse (en mio. CHF)	26 531
Clients affiliés	41 359
Personnes assurées actives	224 272

Organisation

AXA Fondation
Prévoyance
professionnelle



Modèle de rémunération

Le Conseil de fondation a déclaré son intention de rémunérer l'avoir de vieillesse des assurés selon un mécanisme prédéfini.

Prévisions pour le taux de couverture au 31.12.20XX	Rémunération de base et supplémentaire (part obligatoire)	Rémunération de base et supplémentaire (part surobligatoire)
> 115,0%	Tx d'intérêt min. LPP + 1,00%	Tx d'intérêt min. LPP + 1,75%
> 111,25%	Tx d'intérêt min. LPP + 0,50%	Tx d'intérêt min. LPP + 1,25%
> 107,5%	Tx d'intérêt min. LPP + 0,25%	Tx d'intérêt min. LPP + 1,00%
> 105,0%	Tx d'intérêt min. LPP	Tx d'intérêt min. LPP + 0,75%
≥ 100,0%	Tx d'intérêt min. LPP	Tx d'intérêt min. LPP
< 100,0%	Tx d'intérêt min. LPP	0% – Tx d'intérêt min. LPP

¹ provisoires et non révisés

Nom de la fondation

AXA Fondation Prévoyance professionnelle

Société fondatrice / date de fondation

AXA Vie SA / 8 juin 1984

Objectif

Solution semi-autonome avec placements en pool

La Fondation a pour but la gestion de la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Elle protège les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la perte de gain consécutive à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle verse des prestations conformes aux dispositions de la prévoyance professionnelle obligatoire et offre également des plans de prévoyance qui dépassent les prescriptions minimales de la loi ou qui comprennent uniquement des prestations subrogatoires.

Placements

Activité de placement

- Le Conseil de fondation définit la stratégie de placement, le risque de placement étant assumé par la fondation collective et les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées.
- La fortune est investie par AXA Asset Management.

Membres du Conseil de fondation

Représentants des salariés

- Gabriela Grob Hügli (présidente)
Procap, Olten
- Christoph Burkhalter
Avaloq Evolution AG, Zurich
- Hanspeter Herger
x-plus services GmbH, Engelberg
- Bodo Möller
Google Switzerland GmbH, Zurich

Représentants des employeurs

- Christoph Senti (vice-président)
Christoph Senti AG, Altstätten
- Urs Flück
Mathys AG Bettlach, Bettlach
- Elisabeth Meyerhans Sarasin
Meyerhans & Partner GmbH, Zurich
- Massimo Tognola
Fidam Servizi SA, Chiasso

Professional Invest en un coup d'oeil

Solution de prévoyance	Solution semi-autonome avec placements en pool
Groupe cible	Petites et moyennes entreprises
Plans de prévoyance	Aménagement flexible des prestations de prévoyance
Sécurité	Couverture des risques actuariels d'invalidité et de décès
Transparence totale	Séparation claire entre le processus de placement et le processus de risque
Administration	Accès électronique direct aux données de prévoyance

